

ORDONNANCE DU CONSEIL COMMUNAL

ORDONNANCE SUR LES TAXES ET TARIFS EN RAPPORT AVEC LA GESTION DES PÂTURAGES

Le Conseil communal de Nods

vu le règlement d'organisation de la Commune mixte de Nods	RSN 1.10
vu le règlement sur les émoluments	RSN 1.12
vu l'article 21 du règlement des pâturages communaux	RSN 4.44

arrête les taxes et tarifs suivants

TARIFS POUR MACHINES

ou 10 frs/heure Tronçonneuse 80 frs/jour Voiture 30 frs/ jour Tracteur barrage 120 frs/ jour Remorque basculante 3frs/m3 Char barrage Nods 30 frs/ jour Char barrage Chasseral 50 frs/ jour Pulvérisateur 15 frs/ heure Grue à fumier 40 frs/ heure Bossette à lisier 10 frs/ tonneau Epandeur à fumier 20 frs/ épandeur Corvée chardons 30 frs/ heure Tarière 5 frs/trou Tracteur 44 frs/heure Livraison sel Chasseral 80 frs/livraison Chargeur frontal 12 frs/heure Herse prairie 20 frs/heure

TARIFS EPANDAGE ENGRAIS

Forfait (semer 300kg/ha) 160 frs/tonne

TARIFS ESTIVAGES

BETAIL LOCAL 262 frs/PN

BETAIL ETRANGER 300 frs/PN et pas de restitution d'estivage

Corvées

Les exploitants ayant droit à la restitution d'une part des contributions d'estivage sont tenus d'effectuer 2 heures de corvée, rétribuée, par PN estivé. Les corvées non effectuées seront facturées à l'exploitant concerné.

Ristourne de la prime d'estivage

Les contributions d'estivage, les contributions pour les surfaces herbagères et les surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage et les contributions à la qualité du paysage dans la région d'estivage peuvent être versées au consortage ou à la coopérative d'alpage si cela permet de simplifier notablement le travail administratif. Lorsque les contributions sont versées à une collectivité de droit public (commune, bourgeoisie), au moins 80 % du montant sont reversés aux détenteurs de bétail titulaires d'un droit d'estivage. (art. 109 al. 5 de l'Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture).

L'entrée en vigueur de la présente ordonnance est fixée au 1er mars 2022

Nods, le 22 février 2022

CONSEIL COMMUNAL

Mary-Claude Bayard Maire Ana Santos Administratrice